



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : [secretariat@paris.tt.com](mailto:secretariat@paris.tt.com) - Site Internet : [www.paristt.com](http://www.paristt.com)

## MOTIONS PROPOSÉES AU COMITÉ DE PARIS DE TENNIS DE TABLE

RÉSULTATS DES VOTES SUITE À LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU CD75 LE 03 MAI 2015

### Présidence de la CSD

Tout d'abord concernant la présidence, Guillaume ayant refusé d'être candidat, c'est finalement moi-même sur proposition du Président du CD et insistance de certains membres du bureau (j'ai refusé au départ), qui a été élu Président de la CSD à l'unanimité.

### Concernant le Championnat des Jeunes

#### - Motion n°1 :

- Changer l'article 1 Point C, assez incompréhensible :
  - La CSD recommande de rester flou et simple (2 poules max par division et 4 équipes maximum par poule)
    - Nouvelle règle  **votée à l'unanimité**:

**Selon le nombre d'équipes engagées dans une catégorie, la Commission Sportive Départementale déterminera le nombre de poules par division et le nombre d'équipes par poule. Sachant qu'il ne peut y avoir plus de 4 équipes dans une poule et plus de 2 poules par division.**

### Concernant le Championnat Vétérain

#### - Motion n°2 :

- La CSD recommande de passer à un brûlage classique mais souple, soit après 3 journées passées dans la même équipe.
  - Nouvelle règle  **votée à l'unanimité**:

**Un joueur ayant disputé 3 rencontres (c'est-à-dire ayant été inscrit sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, lors d'une même phase, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (ex : X a participé à 3 rencontres en équipe 2. Il ne peut plus jouer en équipes 3 ou 4 lors de cette phase).**

#### - Motion n°3

##### ○ Forfait

- En cas de forfait, envoyer une feuille de rencontre comme en championnat de France.
  - Nouvelle règle  **votée à l'unanimité**:

**Lorsqu'une équipe gagne par forfait, elle doit obligatoirement envoyer une feuille de rencontre, complétée de sa composition d'équipe. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée (rajouter la règle si non envoi, comme pour le Ch. de France).**

- **Motion n°4**
  - o Montées / descentes
    - Introduire la règle du blocage en cas de croisement de montées / descentes comme en championnat de France
      - **Nouvelle règle votée à l'unanimité:**

**En aucun cas, une équipe qui descend ne peut être remplacée par une équipe de la même association qui monte.**

- **Motion n°5**
  - o Poules de 5 en D3
    - Si 2 poules de 5 ou de 6 en D3, la CSD propose de faire une rencontre de classement inter-poules en journée 7. La J6 sera utilisée pour faire les rencontres reportées en cas d'impossibilités dues aux concordances / opposition
      - **Nouvelle règle**

**Au cas où il y aurait 2 poules de 5 ou de 6 en D3 qui se déroulerait donc sur 5 journées, la J7 serait utilisée pour faire une rencontre inter-poules (1<sup>er</sup> contre 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> contre 2<sup>ème</sup>, etc.), la J6 serait utilisée pour faire les rencontres reportées en cas d'impossibilité dues aux concordances / oppositions.**

**Les rencontres inter-poules seraient jouées dans le club dont l'équipe aurait le plus de points (puis de points-parties, puis de manches gagnées) entre les deux de même rang (exemple en poule A l'équipe X est 1<sup>ère</sup> avec 15 points et en poule B l'équipe Y est 1<sup>ère</sup> avec 14 points, la rencontre a lieu dans le club de l'équipe X).**

**Les résultats de ces rencontres inter-poules permettront d'établir le classement inter-poules final de D3.**

## Concernant le Critérium Fédéral

- **Motion n°6**
  - o Feuilles de Tableaux de sortie de poules
    - La CSD demande d'officialiser les feuilles de Tableaux de sortie pour 2 poules (de 4 ou de 5) (cf pièces jointes) et d'officialiser de passer en formule de Top s'il y a moins de 5 joueurs.
      - **Nouvelle règle acceptée mais modifiée pour la simplifier**

Le CD demande de rester flou au niveau du règlement mais d'envoyer aux arbitres des instructions claires et précises en fonction des cas de figure :

**En cas de nombre de joueurs inférieur à 12, la formule sera déterminée par le Juge-Arbitre en fonction de critères établis par la Commission Sportive Départementale en début de saison.**

- **Motion n°6bis**
  - o Amélioration règle des excuses
    - Plus de souplesse est demandé, car trop de joueurs sont exclus sans trop savoir pourquoi.
      - **Nouvelle règle votée à l'unanimité avec une légère modification :**

**Après le Tour 1, les joueurs forfaits non excusés ET débutants en compétition seront repêchés en tant que 1W**

- **Motion n°7**
  - o Catégorie poussin
    - Trop peu de poussins,
    - Comme il n'y a pas de catégorie poussin en Régionale, il est difficile de trouver la bonne formule pour le montant de D1 poussin (en D1 benjamin il redescend direct, en D2 benjamin on ne peut savoir si un poussin descend ou non en D1 poussin)
    - La CSD demande donc l'arrêt de la D1 poussin et l'intégration des joueurs poussins en benjamin au T1 de la saison, la division étant arrêtée en fonction des points au classement général du Critérium de la saison passée
      - Nouvelle règle **acceptée mais avec possibilité de pouvoir faire le tableau poussin s'il y a un grand nombre de poussins, ce qui implique de créer une règle de descente de D2 -11 vers la D1 -9:**

**b) Tableaux par catégories d'âge :**

L'épreuve compte **douze** tableaux (âges au 1er janvier de la saison en cours)

**MESSIEURS :**

- ♣ Tableau **ME** (appelé tableau « élite messieurs ») : 18 ans et plus
- ♣ Tableau **M18** : joueurs de moins de 18 ans
- ♣ Tableau **M15** : joueurs de moins de 15 ans
- ♣ Tableau **M13** : joueurs de moins de 13 ans
- ♣ Tableau **M11** : joueurs de moins de 11 ans
- ♣ Tableau **M9** : joueurs de moins de 9 ans, si le nombre de joueurs est suffisant et sur décision de la Commission Sportive Départementale. Les modalités de montées et descentes seront définies par cette dernière au cas où.

- **Motion n°8**
  - o Finales du Critérium
    - Plutôt que de qualifier les 3 meilleurs Cadets du classement général du critérium pour le Tableau Junior, la CSD demande que ce soit les 3 premiers du Tableau Cadets qui soient qualifiés pour le Tableau Junior (et idem pour les Juniors en Elite). Le principal argument étant que c'est ainsi le facteur sportif et la forme du moment qui décident de la qualification. De plus, cela permet aussi que les meilleurs jouent le jeu jusqu'au bout dans leur tableau de catégorie d'âge (en évitant un forfait après les poules par exemple). La CSD demande de pouvoir appliquer cette modification dès les prochaines finales en Juin
      - Nouvelle règle **votée à l'unanimité:**

**Les 3 premiers du tableau Juniors garçons seront invités à la Finale de la catégorie Élite messieurs, De même, les 3 premiers du tableau Cadets seront invités à la Finale de la catégorie Juniors garçons. Enfin, les 3 premières du tableau Juniors filles (ou du tableau Jeunes filles le cas échéant) seront invitées à la Finale de la catégorie Élite Dames.**

- **Motion n°9**
  - o Tant que la Ligue ne fait pas l'épreuve régionale, la CSD ne demande pas de faire l'épreuve départementale. En revanche, elle propose de voir si une demande peut être faite à la Ligue pour que cette épreuve soit de nouveau au calendrier régional.

## Concernant le Championnat de Doubles

### - Motion n°10

- Championnat de Doubles
  - David Préveral demande qu'une épreuve de doubles par équipe soit créée.
  - Le calendrier est déjà surchargé mais si on trouve des dates, la CSD est d'accord pour l'intégrer au calendrier.
    - **Envoi de mail aux Présidents de clubs pour en discuter lors de la Conférence des Présidents**

Mettre un Tableau de Doubles dans le Tournoi de fin de saison.

Faire un audit auprès des présidents de clubs pour la saison prochaine

## Concernant le Critérium des jeunes par Équipes

### - Motion n°11

- Xavier Fricker et plusieurs entraîneurs demandent le retour du tableau Elite
  - Jacques avait précisé oralement que sur place des jeunes étaient attristés de ne pas voir le tableau Elite, disant que ça leur permettait de voir de « super matchs » avec des joueurs très forts.
  - La CSD donne son accord pour remettre les tableaux Elite, limités à 2 joueurs par club.
    - **Règle refusée pour les raisons suivantes :**
      - Cela rajoute 2 tableaux => problèmes d'organisation
      - Les meilleurs joueurs ne viendront pas car la catégorie ne sera pas comptée dans le classement final
      - Les Seniors vont prendre la place de 4 jeunes (2 filles, 2 garçons)
      - C'est un Championnat de Jeunes

a) Une équipe se compose au maximum de **40** joueurs ou joueuses, répartis au choix dans 10 catégories : garçons et filles; Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Senior. Cependant, une équipe ne peut comporter plus de 2 seniors masculins et plus de 2 seniors dames.

## Concernant le Championnat de France Féminin

### - Motion n°12

- 2 mutées en D1
  - La dernière division féminine n'a pas la possibilité de jouer avec 2 mutées comme son homologue masculine
  - La CSD demande donc que cette règle s'applique aussi au Championnat Féminin.
  - Depuis, le Comité Directeur a donné son accord pour que cette règle s'applique pour les 2 dernières journées, avec effet rétroactif.
    - Nouvelle règle  **votée à l'unanimité**:

**PR et D1** : Une équipe ne peut comporter qu'une seule joueuse mutée en phase 1. Lors de la seconde phase, une équipe peut comporter deux joueuses mutées (uniquement à condition que les deux mutées l'aient été au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de la saison en cours).

**D1** : Une équipe peut comporter deux joueuses mutées.

- **Motion n°13**

o Brûlage J1 / J2

- Le fait que cette règle ait été annulé a tout de suite donné lieu a un abus. Une équipe de Régionale a descendu 2 joueuses pour que son équipe de PR se maintienne.
- Ce n'était pas le but de générer des abus, mais de faire en sorte que les équipes féminines de départementale puisse jouer tranquillement
- La CSD demande le retour de la règle ou de la modifier pour que des abus ne puissent être commis
  - Nouvelle règle **votee à l'unanimité**:

Le brûlage spécifique à la 2<sup>ème</sup> journée (cf. *Championnat Masculin Article 6 Alinéa C*) ne s'applique pas au Championnat de France Féminin Départemental **uniquement dans le cas de joueuses ayant jouées au niveau régionale ou supérieur en J1.**

- **Motion n°14**

o Rencontres exemptes

- Les équipes n'envoient pas souvent leur composition d'équipe en cas de rencontres exemptes
- La CSD propose d'appliquer la même règle qu'en Régionale en cas d'oubli d'envoi de composition d'équipe.
  - Nouvelle règle **votee à l'unanimité**:

Lorsqu'une association exempte n'envoie pas de composition, une feuille sera saisie avec les joueuses ayant participé à la journée précédente pour le compte de cette équipe. S'il s'agissait de la première journée, ce seront les joueuses de la seconde journée qui seront saisies, avec toutes les implications de brûlage que cela peut engendrer.

- **Motion n°15**

o Blocage d'équipe

- Il s'avère que la règle de blocage n'est pas dans notre règlement alors qu'elle est appliquée depuis une dizaine d'années.
  - Nouvelle règle **votee à l'unanimité**:

**En aucun cas, une équipe qui descend ne peut être remplacée par une équipe de la même association qui monte.**

- **Motion n°16**

o Départage particulier

- Les clubs ne sont pas contents du départage général
- Ce n'est pas sportivement correct
- Cela génère des illogismes flagrants (une équipe a égalité avec 3 autres est descendue en phase 1 alors qu'elle a battu les 3 autres)
- Dès qu'il y a un forfait ou des équipes incomplètes cela fausse le classement de la poule
- Un « flou » dans le règlement fédéral permet de repasser en départage particulier sans contrevenir au règlement fédéral.
- La CSD demande donc de façon unanime le retour aux départage particulier
  - Nouvelle règle **sera discutée et votée lors de la Conférence des Présidents**

Aucune règle n'est à ajouter, le flou du règlement fédéral est suffisant. Il faudra juste informer les clubs du retour au Départage Particulier

- **Motion n°17**

- Montées et descentes supplémentaires
  - Il s'avère que la règle en fonction du classement inter-poules n'est pas dans notre règlement alors qu'elle est appliquée depuis une dizaine d'années
    - Nouvelle règle **votée à l'unanimité**:

Si, pour quelque raison que ce soit, des places se libèrent dans une division départementale, il est attribué des maintiens supplémentaires dans l'ordre du classement général inter-poules. En cas de désistement d'une équipe **devant se** maintenir, l'équipe suivante dans l'ordre du même classement général inter-poules est contactée, et ainsi de suite.

Aucune équipe classée huitième de poule ne peut se maintenir. Si des montées supplémentaires sont accordées, elles le sont dans l'ordre du classement général inter-poules de la division en-dessous. Les cas de repêchage(s) éventuel(s), sont du ressort de la Commission Sportive Départementale.

## Concernant le Championnat de France Masculin

- **Motion n°18**

- Nombre de tables minimum
  - Indiquer clairement dans le règlement que le strict minimum pour jouer en Championnat de France Départemental masculin est de 3 tables
    - Nouvelle règle **votée à l'unanimité**:

Les rencontres doivent se dérouler sur **3** tables **ou 4** lorsque les conditions matérielles le permettent.

- **Motion n°19**

- Passage en équipe de 4 en PR
  - La CSD vote contre mais demande un audit auprès des présidents
  - **Le CD demande qu'un mail soit envoyé aux Présidents de Clubs pour en discuter lors de la Conférence des Présidents**

- **Motion n°20**

- Passage à 3 poules de D1
  - C'est positif, le niveau s'est clairement amélioré en D1 et en D2 rendant les rencontres plus plaisantes à jouer.
  - A noter que les 6 montants de D1 sont meilleurs 2 à 2 que les 6 descendants de PR (sans compter les descentes supplémentaires)
  - Aucune modification de la pyramide n'est demandée par la CSD. Elle préfère attendre 1 an pour voir comment se comporteront les divisions quand l'équilibre sera trouvé avec peut-être un retour à 2 poules de PR.

- **Motion n°21**

- Rencontres exemptes
  - Les équipes n'envoient pas souvent leur composition d'équipe en cas de rencontres exemptes
  - La CSD propose d'appliquer la même règle qu'en Régionale en cas d'oubli d'envoi de composition d'équipe.
    - Nouvelle règle **votée à l'unanimité**:

Lorsqu'une association exempte n'envoie pas de composition, une feuille sera saisie avec les joueurs ayant participé à la journée précédente pour le compte de cette équipe. S'il s'agissait de la première journée, ce seront les joueurs de la seconde journée qui seront saisis, avec toutes les implications de brûlage que cela peut engendrer.

- **Motion n°22**

○ Blocage d'équipe

- Il s'avère que la règle de blocage n'est pas dans notre règlement alors qu'elle est appliquée depuis une dizaine d'années.

- Nouvelle règle  **votée à l'unanimité**:

**En aucun cas, une équipe qui descend ne peut être remplacée par une équipe de la même association qui monte.**

- **Motion n°23**

○ Départage particulier

- Les clubs ne sont pas contents
- Ce n'est pas sportivement correct
- Cela génère des illogismes flagrants (une équipe a égalité avec 3 autres est descendue en phase 1 alors qu'elle a battu les 3 autres)
- Dès qu'il y a un forfait ou des équipes incomplètes cela fausse le classement de la poule
- Un « flou » dans le règlement fédéral permet de repasser en départage particulier sans contrevenir au règlement fédéral.
- La CSD demande donc de façon unanime le retour aux départage particulier

- Nouvelle règle  **sera discutée et votée lors de la Conférence des Présidents**

**Aucune règle n'est à ajouter, le flou du règlement fédéral est suffisant. Il faudra juste informer les clubs du retour au Départage Particulier.**

- **Motion n°24**

○ Nombre de féminines autorisées

- Le règlement fédéral impose pour les départements que le nombre de féminines ne dépasse pas la moitié du nombre d'équipiers possible
- Les conditions de qualification doivent être les mêmes pour la meilleure division départementale que dans la dernière division régionale (1 féminine par équipe)
- La CSD propose donc de passer à 3 féminines autorisées en D1, D2 et D3, au lieu de 1 en D1 et 2 en D2 et D3.

- Nouvelle règle  **refusée pour la raison suivante**

- **Ce sera la fin du Ch. de France Féminin**

**PR et D1** : Une équipe ne peut comporter qu'une féminine.

**D1, D2, D3 et D4** (si elle existe) : Une équipe peut comporter **3** féminines.

- **Motion n°25**

○ Nombre de joueurs en D2

- Une demande est faite pour que la règle de D3 pour jouer à 4 s'applique aussi en D2.

- Nouvelle règle  **votée à l'unanimité mais avec une modification**

**PR, D1, D2** : Les équipes pourront disputer une rencontre avec seulement 5 joueurs présents. Dans ce cas, il devra y avoir 3 joueurs en groupe A et 2 joueurs en groupe B. La mention "WO" doit figurer après les 2 joueurs du groupe B.

**D2** : Une équipe pourra disputer une rencontre avec seulement 4 joueurs présents, **uniquement si elle a le numéro d'équipe le plus élevé de leur club**. Dans ce cas, il devra y avoir 2 joueurs en groupe A et 2 joueurs en groupe B. Tous les autres points du règlement devront être respectés (décompte des points, présence en A des deux meilleurs classés, etc.)

**D3 et D4** (si elle existe) : Les équipes pourront disputer une rencontre avec seulement 4 joueurs présents. Dans ce cas, il devra y avoir 2 joueurs en groupe A et 2 joueurs en groupe B. Tous les autres points du règlement devront être respectés (décompte des points, présence en A des deux meilleurs classés, etc.)

- **Motion n°26**

- Montées et descentes supplémentaires
  - Il s'avère que la règle en fonction du classement interpoule n'est pas dans notre règlement alors qu'elle est appliquée depuis une dizaine d'années
    - Nouvelle règle **votée à l'unanimité**:

Si, pour quelque raison que ce soit, des places se libèrent dans une division départementale, il est attribué des maintiens supplémentaires dans l'ordre du classement général inter poules. En cas de désistement d'une équipe **devant se** maintenir, l'équipe suivante dans l'ordre du même classement général inter-poules est contactée, et ainsi de suite.

Aucune équipe classée huitième de poule ne peut se maintenir. Si des montées supplémentaires sont accordées, elles le sont dans l'ordre du classement général inter-poules de la division en-dessous. Les cas de repêchage(s) éventuel(s), sont du ressort de la Commission Sportive Départementale.

### **Concernant les autres Championnats**

- Les membres de la réunion considèrent que les autres Championnats n'ont pas lieu a des changements pour l'instant.

### **Questions Diverses**

- Aucune question diverse n'a été posée.

*PV établis par François Daniel.*

*Président de la Commission Sportive départementale*